

SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 16 MARS 2022

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°02/2022

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 16 février à 18 heures, le comité syndical de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SANCHEZ

Présents : Madame GARCIA Sandrine, Messieurs SANCHEZ Marc, DES Claude, LAFFONT Hervé, ROSSI Jean-Louis, SABATIER Michel.

Absents : MIQUEL Jessica, TOMEO Alain, LAFFONT Frédéric, TREMOLIERES Didier.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. LAFFONT Hervé a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

PREAMBULE

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022

- 1.1 Le contexte économique national
- 1.2 Loi de finance pour 2022
- 1.3 Le contexte financier local

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- a) Les concours financiers de l'Etat.
- b) Les autres recettes (Produits des services...)
- c) La vue globale des recettes réelles

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- a) Les charges à caractère général
- b) Les charges de personnel
- c) Les charges financières
- d) La vue globale des dépenses réelles

2.3 La vue globale de la section de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220316-02-2022-DE
Date de télétransmission : 17/03/2022
Date de réception préfecture : 17/03/2022

2.4 Les grands équilibres budgétaires

2.5 Les perspectives financières d'investissement

- a) Les investissements 2021
- b) Les perspectives d'investissement

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature ... ;
- les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public. Il doit également être transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil d'administration.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022

1.1 – Le contexte économique

Situation internationale et nationale

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021.

La reprise économique mondiale se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie.

L'économie mondiale devrait croître de 5,9 % entre 2021 et de 4,9 % en 2022, soit 0,1 point de pourcentage de moins pour 2021 que dans la mise à jour de juillet. La révision à la baisse pour 2021 résulte d'une dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement, et dans les pays en développement à faible revenu, principalement en raison de l'aggravation de la dynamique de la pandémie. Cette évolution est partiellement compensée par des perspectives à court terme plus favorables pour certains pays émergents et pays en développement exportateurs de produits de base. La propagation rapide du variant Delta puis du variant Omicron, ont accru l'incertitude quant au temps nécessaire pour surmonter la pandémie. Les pouvoirs publics sont désormais contraints de faire des choix devenus plus difficiles alors qu'ils disposent d'une marge de manœuvre restreinte.

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux Etats-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie. Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts de transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1,5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays

du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir à 4,5 % à la fin 2021 à environ 3,5 % à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6 % sur l'ensemble de l'année 2021. L'économie Française a enregistré en 2020 une des plus fortes récessions parmi les économies mondiales et la plus forte baisse depuis les années 50 en France.

Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020. Le déficit public 2021 est attendu à 8,4 % du PIB pour une prévision à 9,4 % en Loi de Finances Rectificative 1 de 2021. Au-delà de l'impact des baisses de recettes liées à la crise sanitaire, la politique du « quoi qu'il en coûte » a aggravé le déficit public de près de 70 Mds € en 2020 et 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4,8 % du PIB. L'activité a dépassé dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeure dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif atteint fin 2021 de 70 Md€. La loi de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

1.2 – Loi de Finances pour 2022 :

Les mesures de la Loi de Finances 2022 concernant les collectivités locales

Après la réforme de la fiscalité locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'année 2022 devrait connaître une relative stabilisation s'agissant des finances locales.

➤ Des dotations stabilisées :

Comme l'an passé, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements est annoncée stable à 26,8 Md€, tout comme la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le volet investissement. Les montants des dotations de soutien à l'investissement local sont accrus dans le cadre du Plan de relance.

Concernant les dotations de fonctionnement, les ventilations entre collectivités et la progression de la péréquation génèrent des évolutions sensibles pour certaines collectivités, même si l'enveloppe globale est figée.

La réforme des indicateurs financiers, engagée dans la Loi de Finances 2021 est complétée dans la Loi de Finances 2022 par l'ajout de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel financier d'une commune afin de renforcer l'image fidèle de la richesse relative d'une collectivité (les droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur les déchets stockés).

Le critère d'effort fiscal est également modifié et limité désormais au produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Ces deux critères sont utilisés dans la répartition des dotations de l'Etat et dans les systèmes de péréquation nationaux ou locaux. Comme dans toute réforme, il y aura des gagnants et des perdants mais le problème de cette réforme réside dans le fait qu'elle change la nature de l'évaluation des ressources : ces indicateurs comprennent de plus en plus de produits réels au lieu de potentiels de ressources.

Ainsi, l'Association des Maires de France rappelle que « le gel des dotations signifie un recul du pouvoir d'achat des Communes de 600 millions d'Euros, si on tient compte de l'inflation et de la hausse démographique.

Les variables d'ajustement de ces dotations conduiront encore 18 000 communes et intercommunalités à voir leurs dotations diminuer ».

- Le conseil départemental a statutairement inscrit un montant d'adhésion plafonné à 159 000€, la Communauté de Communes Pays d'Olmes complète le montant de la participation nécessaire au fonctionnement de la station, ce montant est évalué pour 2022 à 900 000€.

b) Les autres recettes (produits des services...)

Il s'agit principalement de la vente de forfaits, pour 2022 une estimation de produit de 1 500 000€ est envisagée. Les autres produits de services (chapitre 70) moins importants, sont composés des recettes de la navette des Monts d'Olmes et de la location d'un appartement à la SAVASEM pour le directeur de la station.

c) La vue globale des recettes réelles

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévu	DOB 2022
013 Atténuations de charges	1 683			
70 Ventes de produits	1 037 381	399 597	62 999	1 504 000
74 Dotations subventions			486 562	1 059 000
75 Autres produits de gestion courantes		88 873	4 400	5 000
77 Produits exceptionnels	839 559	1 021 251	25 887	
Total	1 878 623	1 509 721	579 848	2 568 000

Les chiffres d'affaires qui sont présentés dans le tableau précédent correspondent aux chiffres réalisés sur le budget annexe Monts d'Olmes pour les années 2019-20, et pour l'année 2021 un condensé des 10 mois de gestion CCPO et des deux mois de gestion par le syndicat.

Les années 2020-2021 ne sont pas représentatives d'années normales de fonctionnement en raison de l'impact de la crise sanitaire et de la fermeture de la station lors de la saison 2020-21.

Le prévisionnel de l'année 2022 est le reflet d'une année exceptionnelle en terme de chiffre d'affaire, pour retrouver un tel niveau de fréquentation il faut remonter à la saison 2013-14.

Les années 2020-21 sont difficilement comparable avec les autres années en raison de la crise sanitaire liée au covid 19. La compensation versée par l'Etat en 2021 suite à la fermeture des remontées a été de 486 000€.

2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

a) Les charges à caractère général

Le chapitre passerait de 200 452 € (2021) à 151 000 € en 2022 soit une diminution de 24%.

Les dépenses de l'année 2021 avaient eu à supporter le paiement de deux contentieux, l'un dans une affaire prud'homme et l'autre suite à une plainte déposée après un accident de ski.

Les charges générales de fonctionnement de la station étant prise en charge directement par la SAVASEM, il ne figure dans ce chapitre que les dépenses directes engagées par le syndicat ; notamment la location des Algecos et hangar dans l'attente de la construction du garage, le sponsoring Perrine Laffont, le crédit-bail dameuse et la navette des Monts d'Olmes.

b) Les charges de personnel

La station des Monts d'Olmes emploie six salariés permanent, et selon les saisons 30 à 35 contrats saisonniers pour la période hivernale et six pour la période estivale.

Les emplois sont directement rémunérés par la SAVASEM ; pour ce qui est des contrats saisonniers la SEM gère également les recrutements et pour l'ensemble du personnel le suivie de carrière.

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220316-02-2022-DE
Date de télétransmission : 17/03/2022
Date de réception préfecture : 17/03/2022

A titre indicatif la masse salariale payée par la SAVASEM représentait pour la saison 2018/2019, 677 598€

Les prévisions 2022

Les charges de personnel dépendent de l'ouverture des remontées, pour la fin de saison 2021/22 l'ouverture des pistes est encore maximale, le début de saison Novembre Décembre 2022 permettra d'identifier ces variations. Les dépenses d'équipements et d'entretien sont reconduites dans des proportions similaires.

Concernant le Syndicat des Monts d'Olmes, si les charges évoquées précédemment impactent le résultat réalisé par la SAVASEM, le coût à payer dans le cadre de la délégation est défini dans la convention au niveau des redevances fixes et variables rappelées ci-dessous.

Estimation de la redevance due dans le cadre de la délégation avec la SAVASEM

Tableau issu de la convention de DSP, l'année N étant l'année 2020

Années	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Part fixe	890 000 €	920 000 €	950 000 €	980 000 €	1 010 000 €	1 040 000 €
Part variable 1	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Part variable 2	189 000 €	211 500 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €
Part variable 3			10 000 €	35 000 €	60 000 €	85 000 €
CA Concessionnaire	1 279 000 €	1 331 500 €	1 385 000 €	1 440 000 €	1 495 000 €	1 550 000 €
CA Hiver	900 000 €	950 000 €	1 000 000 €	1 050 000 €	1 100 000 €	1 150 000 €
CA été	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Recettes CCPO	920 000 €	970 000 €	1 020 000 €	1 070 000 €	1 120 000 €	1 170 000 €
CA Concessionnaire	1 279 000 €	1 331 500 €	1 385 000 €	1 440 000 €	1 495 000 €	1 550 000 €
Recettes CCPO	920 000 €	970 000 €	1 020 000 €	1 070 000 €	1 120 000 €	1 170 000 €
Intéressement	15 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Charges CCPO	344 000 €	346 500 €	355 000 €	360 000 €	365 000 €	370 000 €

c) Les charges financières

La dette du syndicat est constituée par huit emprunts, un auprès de la société générale pour la construction du télésiège, un auprès de la banque populaire pour des acquisitions de terrains, six auprès du crédit agricole pour des travaux d'aménagements : parking, remontées, billetterie.

Evolution des annuités de la dettes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDO	457 708	360 464	260 648	255 827	216 688	198 685	164 901	160 081
Total	457 708	360 464	260 648	255 827	216 688	198 685	164 901	160 081

L'annuité baisse fortement de 2021 à 2022 avec l'arrivée à terme de deux emprunts, la baisse des annuités pour les autres années est à peu près constante, sans tenir compte de nouveaux emprunts à contracter, et pour lequel la simulation serait la suivante :

Evolution des annuités de la dettes avec emprunt simulé

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDO	457 708	360 464	260 648	255 827	216 688	198 685	164 901	160 081
Nouvel emprunt 380 000				28 478	28 478	28 478	28 478	28 478
Total	457 708	360 464	260 648	255 827	216 688	198 685	164 901	160 081

Evolution remboursement du capital restant dû

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDO	2 087 733	1 699 202	1 451 222	1 179 927	960 200	770 688	592 116	440 976
Total	2 087 733	1 699 202	1 451 222	1 179 927	960 200	770 688	592 116	440 976

Evolution remboursement du capital restant dû avec emprunt simulé

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDO	2 087 733	1 699 202	1 451 222	1 179 927	960 200	770 688	592 116	440 976
Nouvel emprunt 380 000€				380 000	357 221	334 100	310 633	286 813
Total	2 087 733	1 699 202	1 451 222	1 559 927	1 317 421	1 104 788	902 749	727 789

La répartition par prêteur

Banque populaire Lavelanet

Objet de l'emprunt	No contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
Acquisition de terrain	2171803	55 544,70 €	55 544,70 €	29 978,15€

Crédit agricole

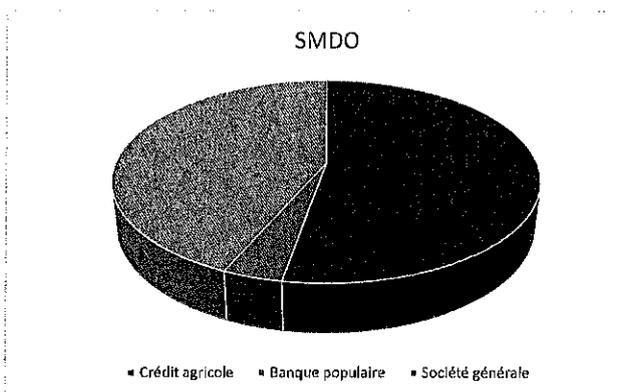
Objet de l'emprunt	No contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
Réparation Fagebelle	51761	121 961,10 €	119 121,30 €	14 530,20 €
Billetterie 2 Lac	79759	49 891,81 €	48 783,86 €	5 354,80 € I
Construction d'un garage	264455	307 802,12 €	302 029,19 €	27 370,16 €
Parking Ludovic	407569	120 431,49 €	118 326,06 €	9 818,72 €
Objet de l'emprunt électronique	P089LN016P	44 862,95 €	41 862,95 €	17 524,44 €

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220318-02-2022-BE
Date de télétransmission : 17/03/2022
Date de réception préfecture : 17/03/2022

Billetterie + travaux d'aménagement	P1BNVJ016P	113 176,60 €		
			107 010,78 €	28 964,00 €

Société générale

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
6M0	Télesiège	17286	625 000,00 €	600 000,00 €	127 107,55 €



d) La vue globale des dépenses réelles

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévu	DOB 2022
011 Charges générales	284	136		151
012 Charges de personnel	301	516	200 452	000
65 Charges de gestion courante	1 261	1 070	295	1 582
	727	000	000	500
66 Charges financières	89	64	47	42
	175	117	303	993
67 Charges exceptionnelles		3		
	489	918		
68 Amortissements	068	513	443	447
		891	727	035
Total	2 124	1 788	986	2 223
	271	442	482	528

Accusé de réception en préfecture
 009-200096360-20220316-02-2022-DE
 Date de télétransmission : 17/03/2022
 Date de réception préfecture : 17/03/2022

2.3. La vue globale de la section de fonctionnement

Dépenses	Prévision DOB 2022	Recettes	Prévision DOB 2022
011 Charges générales	151 000	013 Atténuations de charges	
012 Charges de personnel		70 Ventes de produits	1 504 000
65 Charges de gestion courante	1 582 500	73 Impôts et taxes	
66 Charges financières	42 993	74 Dotations subventions	1 059 000
67 Charges exceptionnelles		75 Autres produits de gestion courante	5 000
68 Amortissements	447 035	77 Produits exceptionnels	
Total	2 223 528	Total	2 568 000

2.4. Les grands équilibres budgétaires

- Epargne de gestion - Epargne brute - Epargne nette (2016 à 2021)

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	1 219 131	1 772 809	1 673 168	1 878 623	1 509 721	1 103 848
70 vente de produits	769 988	1 052 223	934 846	1 037 381	399 597	427 999
013 Atténuations de charges	5 110		2 848	1 683		
73 impôts et taxes						
74 Dotations et participations		5 929	1 215			645 562
75 Autres produits	266	933	292		88 873	4 400
76 Produits financiers			21 820			
77 produits exceptionnels	443 767	713 724	712 147	839 559	1 021 251	25 887
Dépenses réelles de fonctionnement	1 291 967	1 273 929	1 305 065	1 635 203	1 274 551	948 558
011 Charges générales	61 264	68 928	103 156	284 301	136 516	218 755
012 Charges de personnel	31					
65 Autres charges de gestion	1 085 717	1 109 154	1 134 449	1 261 727	1 070 000	682 500
66 Charges financières	143 416	95 847	63 813	89 175	64 117	47 303
67 Charges exceptionnelles	1 539		3 647		3 918	
Frais financiers	143 416	95 847	63 813	89 175	64 117	47 303
Dépenses de gestion	1 148 551	1 178 082	1 241 252	1 546 028	1 210 434	901 255
Epargne de gestion	70 580	594 727	431 916	332 595	299 287	202 593
Frais financiers	143 416	95 847	63 813	89 175	64 117	47 303
Epargne brute	- 72 836	498 880	368 103	243 420	235 170	155 290
Remboursement de capital	422 229	402 252	413 227	405 438	394 959	303 522
Epargne nette	- 495 065	96 628	- 45 124	- 162 018	- 159 789	- 148 232

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de

la dette

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220316-02-2022-DE
Date de télétransmission : 17/03/2022
Date de réception préfecture : 17/03/2022

2.5. Les perspectives financières d'investissement

Le fond de roulement dégagé en fin d'exercice devient par conséquent un élément déterminant pour évaluer les capacités d'investissement de la collectivité pour les années à venir. Les investissements importants passés et futurs font peser des contraintes financières ne permettant pas de dégager des marges de manœuvres suffisantes pour financer des équipements sur les fonds propres du syndicat.

a) Les investissements 2022

Les investissements structurants prévus dans la construction du budget 2022 :

- Budget annexe M43 :

- ✓ Réparation lac de Fagebelle : 10 000€
- ✓ Equipements de sécurité des téléskis : 36 000€
- ✓ Une motoneige : 20 000€
- ✓ Grande inspection télésiège : 413 000€
- ✓ Camion : 50 000€
- ✓ Dameuse : le service du damage des pistes fonctionne actuellement avec trois dameuses, une dameuse de marque Aztec achetée en 2012, une Prinoth Everest prêtée par la Savasem, une Prinoth Leitwolf en crédit-bail sur une période allant de 2018 à 2025. La dameuse Aztec n'étant plus fonctionnelle son remplacement est à envisager, sous une forme de crédit-bail ou d'acquisition (la valeur d'une machine identique est de 460 000€HT).

Dépenses	Prévision DOB 2022	Recettes	Prévision DOB 2022
16 Remboursement du Capital	215 000	13 Subventions	25 000
Projets d'investissements 2022	560 000	16 Emprunts	380 000
		28 Amortissements	447 035
Total	775 000	Total	852 035

b) Les perspectives d'investissement

Les travaux sont engagés sur le garage des Monts d'Olmes et par convention de maîtrise d'ouvrage seront portés par la CCPO, le restant à payer est de 1 460 000 € HT, les subventions notifiées sont de 776 000€, une demande subvention complémentaire auprès de l'Etat de 250 000€ est en cours d'examen ; les travaux reprendront en Avril 2022 pour une livraison estimée à Janvier 2023.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PRIS ACTE** de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2022

- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	0
Absents	4
Votants	6
Vote Pour	6
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ

